

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOMERGUE.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, IMBERT Valérie, MASCOU Armelle, TEISSEDRE Sandrine, Messieurs BOUTARIC Bernard, CAHORS Denis, COUTTIN Pierre, LATAPIE Michel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Absents : Messieurs LAVAURS Sébastien donne pouvoir à M. Michel LATAPIE, LEVEAU Daniel

Secrétaire de séance : Michel LATAPIE

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 août 2020
- 2- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : validation du dossier de subvention
- 3- Budget : Décision modificative d'affectation du résultat
- 4- Désignation d'un délégué auprès du CIT
- 5- Recensement : recherche d'un agent
- 6- Questions diverses : travaux des gîtes, concert de Jazz 2021, travailleurs handicapés, indivision Gaillard, adressage

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 août 2020

Après lecture le Procès-verbal de la séance du 13 août est adopté à l'unanimité.

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : validation du dossier de subvention

Monsieur le Maire présente au conseil la fiche synthétique de demande de subvention de Soutien à l'Investissement Local pour un programme qui s'articule autour de trois axes :

- Projet 1 « éco-hameau » : aménagement des abords et conception de parties collectives (en cours et hors cadre de cet appel à projet)
- Projet 2 « Montmurat commune à énergie positive » : installation de panneaux photovoltaïques sur bâtiments agricoles et artisanaux, aménagement d'une friche industrielle en panneaux photovoltaïques
- Projet 3 : la rénovation de bâtiments agricoles, artisanaux privés sous forme de « baux à construction »

Seuls les projets 2 et 3 entrent dans le cadre du présent appel à projet. Le montant total des investissements estimé à 555 000.00€ HT est réparti comme suit :

Projet 2 :

- Bâtiment 1 : 90 000 € HT (coût du bâtiment)
76 000 € HT (coût de la centrale photovoltaïque hors demande de subvention)
- Bâtiment 2 : 30 000 € HT (coût du bâtiment)
32 000 € HT (coût de la centrale photovoltaïque hors demande de subvention)
- Installation complément de revenu 32 000 € HT (coût de la centrale photovoltaïque hors demande de subvention)
Pour un agriculteur sur bâtiment existant

- Friche Industrielle aménagement et installation à prévoir en fonction du porteur de projet

TOTAL Projet 1 : 260 000 € HT

Projet 3 :

- Bâtiment 1 : 185 000 € HT
- Bâtiment 2 : 110 000 € HT

TOTAL Projet 3 : 195 000 € HT

TOTAL INVESTISSEMENT PROJET 2 et 3 : 555 000 € HT

Pour cet appel le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | Montant HT en € | RECETTES | Montant HT en € |
|--|--|--|--|
| Projet 1 | 0 (hors cadre) | | |
| Projet 2 -Bâtiment 1 - Bâtiment 2 - Friche | 90 000,00 30 000,00 A définir en fonction du porteur de projet | Subventions - Etat : DSIL (15.09.2020) - Conseil Régional | 166 000,00 (40%) 37 500,00 (9%) |
| Projet 3 -Bâtiment 1 - Bâtiment 2 | 185 000,00 110 000,00 | Participation de la commune -autofinancement - emprunt | 62 250,00 (15%) 149 400,00 (36%) |
| TOTAL DEPENSES | 415 000,00 | TOTAL RECETTES | 415 000,00 |

Messieurs Gilbert DOMERGUE et Bernard BOUTARIC, concernés par les projets se retirent de l'assemblée et ne prennent pas part au vote. La présidence est donnée à M. Michel LATAPIE, 1^{er} adjoint.

Après discussion, le Conseil Municipal à 8 voix pour :

- **VALIDE** le projet tel qu'il a été présenté
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel à hauteur de 555 000.00€
- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention dans le cadre du DSIL pour un montant de 166 000€ HT

Afin de mener à bien l'élaboration et le suivi de ces projets, Monsieur le Maire soumet au Conseil une proposition d'accompagnement de Madame Fabienne Gilot sur une base de 10 jours à raison de 300 € par jour soit un total de 3000€ auxquels s'ajouteront des frais d'hébergement et de repas sur une base de 75€ par jour et des frais de déplacement remboursés selon le barème fiscal 4cv.

Après discussion, le Conseil municipal **VALIDE** la proposition d'accompagnement de Mme Fabienne Gilot pour un montant de 3000€ TTC ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

Enfin, le Conseil municipal propose d'organiser une réunion publique de présentation des projets et fixe la date du 7 octobre à 20h.

Budget : Décision modificative d'affectation du résultat

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'en raison d'une erreur informatique les crédits ouverts en recettes d'investissement sur le budget primitif 2020 présentent un écart de 34 818.04€ et qu'il convient de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

COMPTES DEPENSES (SECTION INVESTISSEMENT)

| | |
|---|----------------------------|
| - Chapitre 21 : Article 2184 : Opération 12 (Mobilier) | 2 000.00 € |
| - Chapitre 23 : Article 2313 : Opération 20 (Constructions) | 8 000.00 € |
| - Chapitre 21 : Article 2151 : Opération 19 (Réseaux de voirie) | 10 000.00 € |
| - Chapitre 20 : Article 2031 : Opération 23 (Frais d'études) | 2 000.00 € |
| - Chapitre 23 : Article 2313 : Opération 23 (Constructions) | 8 000.00 € |
| - Chapitre 21 : Article 2031 : Opération 21 (Plantations d'arbres et d'arbustes) | 4 818.04 € |
| | TOTAL : 34 818.04 € |

COMPTES RECETTES (SECTION INVESTISSEMENT)

| | |
|--|----------------------------|
| Chapitre 10 : Article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) | 34 818.04 € |
| | TOTAL : 34 818.04 € |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les décisions modificatives et vote à l'unanimité en faveur du virement de crédit supplémentaire présenté précédemment sur le budget de l'exercice 2020.

Désignation d'un délégué auprès du CIT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion de la commune auprès de l'agence Cantal Ingénierie et Territoire implique la représentation d'un membre du conseil pour siéger au sein du Conseil d'administration de la structure. Après discussion, Monsieur Bernard BOUTARIC se porte volontaire et est désigné à l'unanimité des voix, délégué de la commune auprès du CIT.

Recherche d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de chercher un agent qui effectuera les opérations de recensement de la population qui auront lieu début 2021. Le Conseil Municipal décide d'entreprendre les recherches auprès de la population afin de trouver une personne disponible et sachant manier l'outil informatique pour la saisie des données.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion d'information organisée par l'INSEE en préfecture aura lieu le 2 octobre à 10h à la préfecture du Cantal. M. BOUTARIC et Mme FAU se proposent d'y aller.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil que le concert de Jazz annulé en 2020 en raison de la COVID 19 sera reporté et aura lieu le Samedi 19 juin 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs entreprises de travailleurs handicapés ont sollicité la commune. Le Conseil décide à l'unanimité de leur demander de faire parvenir une demande écrite présentant leur structure qui sera analysée lors de l'élaboration du prochain budget.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Gaillard a répondu favorablement à la proposition de rachat de ses terrains mais qu'étant indisponible pour le moment elle recontactera prochainement la mairie.

La séance est levée à 21h00.

Gilbert DOMERGUE

Michel LATAPIE

Bernard BOUTARIC

Sylvie FAU-RATTIER

Valérie IMBERT

Armelle MASCOU

Denis CAHORS

Pierre COUTTIN

Sandrine TEISSEBRE